



Barème d'honoraires TRANSACTION (Au 08/07/2022)

<u>Prix Net Vendeur</u>	<u>Honoraires de ventes T.T.C (*)</u>
Bien inférieur à 9 999 €	Forfait de 750 € T.T.C.
10 000 € à 50 000 €	Forfait de 5 000 € T.T.C.
50 001 € à 70 000 €	Forfait de 6 000 € T.T.C.
70 001 € à 90 000 €	Forfait de 7 000 € T.T.C.
90 001 € à 110 000 €	Forfait de 8 000 € T.T.C.
110 001 € à 130 000 €	Forfait de 8 500 € T.T.C.
130 001 € à 150 000 €	Forfait de 9 000 € T.T.C.
150 001 € à 170 000 €	Forfait de 9 500 € T.T.C.
170 001 € à 190 000 €	Forfait de 10 000 € T.T.C.
190 001 € à 210 000 €	Forfait de 11 000 € T.T.C.
210 001 € à 240 000 €	Forfait de 12 000 € T.T.C.
240 001 € à 280 000 €	Forfait de 13 500 € T.T.C.
280 001 € à 320 000 €	Forfait de 15 000 € T.T.C.
320 001 € à 370 000 €	Forfait de 17 000 € T.T.C.
370 001 € à 400 000 €	Forfait de 19 000 € T.T.C.
Bien supérieur à 400 001 €	5 % T.T.C.

(*) Les honoraires de ventes sont non cumulables. Le montant des honoraires est à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié et s'entend T.V.A. comprise de 20 %.

Les Avis de Valeur : Sont GRATUITS pour tous biens confiés à la vente, sinon ils sont facturés :150 € T.T.C.

SASU - SOD'IMMO – 1 chemin de Beaulieu – 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE – Tél : 06 63 84 30 57 – mf.moulin42@gmail.com

SASU au capital de 2.000 € - SIRET 824 210 884 00022 RCS SAINT ETIENNE – APE 6831 Z – TVA N° FR38 824 210 884
Carte professionnelle Transaction sur immeuble N°CPI 4202 2017 000 015 813 – délivrée par la CCI de SAINT ETIENNE
Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNCEF – Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Mandataire d'intermédiaire d'assurance. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
Sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cédex 9
Enregistré à l'ORIAS N° 18001190. <http://www.orias.fr>

Assurance RCP N° 127 128 662 - MMA IARD 160 rue Henri Champion 72030 LE MANS CEDEX 9

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors de nos honoraires.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation auprès de SAS CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION. En cas de litige le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à

CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION : 27 Avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND



Barèmes honoraires pour UNE MISE EN LOCATION au 08/07/2022

Conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014 et au décret d'application du 1^{er} août 2014

Les honoraires à la charge du locataire :

L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail, l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

Le plafond de ces honoraires est calculé à partir de la surface habitable du logement du logement, varie selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué. Il est de :

12 € T.T.C par m² en zone très tendue

10 € T.T.C par m² en Zone tendue

8 € T.T.C par m² en zone non tendue

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 € T.T.C par m² de la surface habitable, quelle que soit la zone concernée sur le territoire.

Les honoraires à la charge du propriétaire :

L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail, l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

Le plafond de ces honoraires est calculé à partir de la surface habitable du logement du logement, varie selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué. Il est de :

12 € T.T.C par m² en zone très tendue

10 € T.T.C par m² en Zone tendue

8 € T.T.C par m² en zone non tendue

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 € T.T.C par m² de la surface habitable, quelle que soit la zone concernée sur le territoire.

La part des honoraires pour le propriétaire-bailleur est égale à celle du locataire il en est de même pour les frais d'établissement de l'état des lieux d'entrée.

SASU - SOD'IMMO – 1 chemin de Beaulieu – 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE – Tél : 06 63 84 30 57 – mf.moulin42@gmail.com

SASU au capital de 2.000 € - SIRET 824 210 884 00022 RCS SAINT ETIENNE – APE 6831 Z – TVA N° FR38 824 210 884
Carte professionnelle Transaction sur immeuble N°CPI 4202 2017 000 015 813 – délivrée par la CCI de SAINT ETIENNE
Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNCEF – Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Mandataire d'intermédiaire d'assurance. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
Sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cédex 9
Enregistré à l'ORIAS N° 18001190. <http://www.orias.fr>

Assurance RCP N° 127 128 662 - MMA IARD 160 rue Henri Champion 72030 LE MANS CEDEX 9

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors de nos honoraires.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation auprès de SAS CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION. En cas de litige le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à

CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION : 27 Avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND